

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Martine LIMACHER
demeurant 7 Rue d'Erstein 67150 MATZENHEIM
née le 10 septembre 1952 à STRASBOURG
de nationalité Française

ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,

Audrey SCHWOEHRER
demeurant 7 Rue de l'Etoile 67350 DAUENDORF
née le 28 mars 1982 à WISSEMBOURG
de nationalité Française

ci-après dénommé "le cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIIT :

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Martine LIMACHER, cédant, déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- que la société SARL A VOS SOINS n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Les cédants et les cessionnaires déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à Strasbourg du 18 novembre 2019, il existe une société à responsabilité limitée dénommée A VOS SOINS, au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 67 Faubourg du Général Philippot 67340 INGWILLER, et qui est immatriculée au Registre du

commerce et des sociétés sous le numéro 839 798 154 pour une durée de 99 ans expirant le 24 juin 2117.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par la présente, Martine LIMACHER sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cède à Audrey SCHWOEHRER qui accepte, 1 part sociale de 10 euros sur les 1 part sociale lui appartenant dans la Société.

Audrey SCHWOEHRER possèdera ainsi un total de 500 parts sociales dans la société.

Les cessionnaires se conformeront à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Ils jouiront à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de dix (10) euros, soit un (10) euros par part sociale détenues par Martine LIMACHER, que Audrey SCHWOEHRER a payé à l'instant-même, à Martine LIMACHER, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-16 du Code de commerce cette cession a lieu entre associés et ne nécessite donc pas l'agrément des associés. Dans le cas contraire, l'agrément est délivré par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société A VOS SOINS est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession après un abattement égal, pour chaque part, au rapport entre 23 000 € et le nombre total de parts de la société.

En conséquence, la valeur servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :
 $10 \text{ euros} \times 3 / 100 = 0,33 \text{ euros}$. Abattement : $23\,000 / 500 = 46$. Droits : $0,33 \text{ euros} - 46 \text{ euros} = 0 \text{ euro}$. Ceci étant inférieur au forfait, le montant est de 25 euros de frais d'enregistrement.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent.

Fait à INGWILLER

Le 30/03/2024

En 5 originaux

Le cédant

Martine LIMACHER

Lu et approuvé. Bon pour la cession de 1 part sociale.

Bon pour quittance

*Lu et approuvé. Bon pour la cession de
1 part sociale
Bon pour quittance*



Le cessionnaire

Audrey SCHWOEIRER

Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession de 1 part sociale

Lu et approuvé

Bon pour acceptation de la cession de 1 part sociale



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
STRASBOURG

Le 25/06/2024 Dossier 2024 00030609, référence 6704P61 2024 A 02787

Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €

Total liquidé : Vingt-huit Euros

Montant reçu : Vingt-huit Euros